AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP 18-7-67 673953

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL

25 Francs

Supplément n° 1 au Bulletin N° 82 - JUILLET 1967 — 17 Juillet 1967

VIGNE

GRELE :

Dans tous les climats ayant subi les gros orages du 14 Juillet - nous recommandons de renouveler le traitement que nous avions préconisé dans notre dernier bulletin.

VERS DE LA GRAPPE : COCHYLIS - EUDEMIS -

Le deuxième vol est important dans les différentes situations de la Circonscription de Bourgogne et Franche Comté.

La présence de vers provenant des papillons du premier vol laissait augurer un 2e vol important - Cépendant à la suite de l'évolution climatique de la deuxième décade de Juillet il est à prévoir - sauf renversement de la situation - que les conséquences de ce 2e vol, ne seront pas aussi graves qu'on pourrait le craindre (faible degré hygrométrique)

En principe, un seul traitement insecticide doit permettre de combattre les vers de la grappe. Appliquer le traitement dès réception de l'avis.

OIDIUM :

Le cas échéant - ajouter un soufre micronisé mouillable.

ARAIGNES ROUGES :

Il est encore trop tôt pour effectuer l'application.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE - CARPOCAPSE :

Traitements à renouveler.

POMMES DE TERRE

MILDIOU

Renouveler les traitements pour toutes les cultures ne devant pas être arrachées ou défanées prochainement.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
H. SOULIE

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés
des Avertissements Agricoles

Imprimerie de la Station de Bourgogne et Franche-Comté.
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

P 198